

DÉCISION DU MAIRE

Décision N° 25-2024	MOYENS GENERAUX <u>Marchés publics de prestations de service</u> ACCORD-CADRE DE MODERNISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION - LOT 1 - ACCES INTERNET, INTERCONNEXION DE SITES, TELEPHONIE FIXE ET MOBILE <ul style="list-style-type: none"> • Avenant n° 1 au marché n° 2022-10, attribué à la société BOUYGUES TELECOM (92)
--------------------------------	--

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2122-22 ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics » ;

VU la Délibération 22.06.12 en date du 9 juin 2022, attribuant le lot 1 du marché n° 2022-10, à la société **BOUYGUES TELECOM, 6 Place Abel Gance atrium, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT** ;

VU la Délibération 22.11.13 en date du 17 novembre 2022, précisant le montant annuel hors taxes des lots 1 et 2 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier certaines clauses contractuelles ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** l'avenant n°1 au marché 2022-10 – lot n°1, destiné à la modernisation des systèmes d'information et de télécommunication, selon les modalités suivantes :

Titulaire du marché	Montant maximum du marché en euros HT	Avenant n°1 en euros HT	% d'écart introduit par l'avenant
BOUYGUES TELECOM 6 PLACE ABEL GANCE ATRIUM 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	110 000.00 €/ an	0.00€	0.00%
Intégration de lignes supplémentaires au BPU			

Article 2. **PRECISE** que les autres dispositions de l'accord-cadre continuent de s'appliquer sans modifications.

Article 3. **CHARGE** le Pôle "Moyens Généraux", Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable du vignoble de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 4. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 8 mars 2024

Par délégation du Conseil Municipal,

Xavier Bonnet

Le Maire

Décision transmise à la Préfecture

le **12 MARS 2024**

Affichée

le **12 MARS 2024**

**Pour le Maire
empêché**

Laurence LUNEAU

